

Message du Conseil de Ville au Corps électoral

Le Corps électoral est invité à se prononcer, par la voie des urnes, les 7, 8, 9 juin 2024, sur la

Demande de crédit de Fr. 10'490'000.- (hors TVA) pour l'assainissement global de la conduite de transport Develier – Delémont et la construction d'un nouveau réservoir Champateau III avec ses raccordements au réseau de distribution

L'essentiel en bref

Cette demande de crédit a pour but de garantir la sécurité d'approvisionnement en eau potable de la ville dans un contexte de manque d'eau de plus en plus important à cause des effets du dérèglement climatique. Il s'agit d'assainir une conduite de transport existante et vieille d'environ 100 ans et de construire un nouveau réservoir qui permettra aussi aux pompiers de garantir leurs interventions sans problème partout en ville en stabilisant la pression du réseau.

Le prix de l'eau ne changera pas avec ces travaux ; il restera stable au prix actuel de Fr. 1.80 par mètre cube, ou 0.18 centime par litre. Les réserves financières nécessaires ont été constituées depuis des années dans une vision globale à long terme pour la gestion de l'eau potable.

Les sources de la Combatte et de la Tuf situées à Develier peuvent couvrir jusqu'à 40% des besoins en eau potable de la ville de Delémont. Selon des conventions partenariales intercommunales solides à long terme, une répartition de l'eau entre Develier et Delémont est assurée. L'eau est acheminée via une conduite de transport jusqu'aux deux réservoirs de Champateau datant respectivement de 1900 et 1968. La conduite de transport d'environ six kilomètres reliant les sources de Develier à ces deux réservoirs a été construite en 1900 et assainie en 1930. Aujourd'hui, toutes ces infrastructures sont en fin de vie et ne répondent plus aux exigences en vigueur ; elles doivent être assainies pour garantir la sécurité d'approvisionnement en eau potable de la ville.

Les études de détail nécessaires et la planification des travaux feront l'objet de processus participatifs pour situer précisément l'emplacement du nouveau réservoir. Raison pour laquelle il n'existe à ce jour aucun plan détaillé des travaux. Les montants nécessaires sont intégrés à la présente demande de crédit. Grâce à une étude de faisabilité complète et un avant-projet sur la totalité du tracé de la conduite, il est acquis que le réservoir doit se trouver sur la courbe altimétrique de 545 mètres au-dessus de la mer (msm) pour garantir la pression nécessaire aux pompiers en cas d'incendie. Il se situera donc impérativement dans le secteur décrit sur la carte ci-dessous.



Pour éviter des dépenses énergétiques coûteuses en pompage, l'assainissement de la conduite de transport existante se fera sur le tracé actuel mais avec des corrections pour garantir un écoulement libre vers le nouveau réservoir situé environ 25 mètres plus haut que les réservoirs existants, selon carte ci-dessus. La construction du réservoir de Champateau III, d'une capacité de stockage de 2'500 m³, nécessitera son raccordement à la rue de Chêtré sur les conduites réalisées lors des travaux de construction dans le secteur en 2013 – 2014. Les réservoirs de Champateau I et II, alimentant le réseau supérieur de Delémont, seront ensuite mis hors service. À la rédaction de ce message, l'avenir des anciens réservoirs n'est pas connu. Cette nouvelle affectation/démolition et renaturation fera partie des processus participatifs. Le montant prévu au présent message comprend la déconstruction et la renaturation des anciens réservoirs.

Des demandes de subventions seront effectuées dès que les études de projets seront réalisées. Pour cette raison, les montants des éventuelles subventions attendues pour ce projet ne sont pas pris en considération dans le message.

Compte tenu de ce qui précède et sur la base des études déjà réalisées, le Conseil de Ville propose au Corps électoral d'accepter le crédit de Fr. 10'490'000.-.

1. PRÉAMBULE

Le Plan Général d'Alimentation en Eau potable (PGAE) réalisé en 2014 est un outil de gestion qui permet aux Services Industriels de Delémont (SID) de gérer le réseau d'alimentation en eau de manière technique et économique avec une vision à long terme sur les 15 à 20 prochaines années. Les derniers points majeurs non réalisés du PGAE sont :

- 1) le remplacement de la conduite de transport entre les sources de Develier et le nouveau réservoir de Champateau III (chapitre 2.1) ;
- 2) le remplacement des réservoirs de Champateau I et II par la construction d'un nouveau réservoir Champateau III (chapitre 2.2) ;
- 3) le raccordement du nouveau réservoir au réseau de distribution de Delémont (chapitre 2.3),
- 4) l'étude de réaffectation des deux anciens réservoirs de Champateau (I et II) (chapitre 2.4).

Une étude de faisabilité globale et un avant-projet pour l'assainissement de la conduite de transport Develier – Delémont ont été réalisés pour consolider le montant total de cet investissement de Fr. 10'490'000.- hors TVA. Il comprend toutes les phases d'études, de réalisation et de mise en service du projet nécessaires selon les normes SIA. Le crédit d'investissement pour la réalisation des travaux fait l'objet du présent message à l'attention du Corps électoral.

2. PROJET

2.1. Assainissement de la conduite d'adduction Develier – Champateau

La conduite de transport de six kilomètres reliant les sources de Develier a été construite en 1900 et assainie au début des années 1930. À son âge respectable, cette conduite d'un diamètre DN 200 mm en fonte grise est en fin de vie et doit être remplacée. Le profil en long du tracé de cette conduite devra être adapté pour garantir un écoulement gravitaire (sans pompage) vers le nouveau réservoir afin d'éviter toute consommation énergétique coûteuse. Des études d'avant-projet ont déjà été réalisées pour garantir la faisabilité et les investissements qui comprennent les éléments suivants :

- l'évaluation du tracé sans pompage de la conduite d'adduction ;
- les critères de choix du matériau de la nouvelle conduite ;
- les différentes techniques de construction envisageables ;
- l'élaboration et le dépôt du plan spécial de conduites ;
- le calendrier des travaux ;
- les travaux de mise en œuvre de la conduite de transport ;
- la réception des ouvrages terminés.

Total financement projet 2.1	
Total hors TVA	CHF 3'850'000.-
Dont études à réaliser	CHF 205'000.-

2.2. Réservoir de Champateau III

Les réservoirs de Champateau (I et II) ne correspondent plus aux normes en vigueur et devraient être totalement assainis, ce qui représenterait un investissement coûteux. De plus, ils sont situés à une côte altimétrique de 522.18 msm. Ils ne permettent pas de garantir une pression suffisante pour la défense incendie dans certains quartiers de la ville. Au vu de ce qui précède, la solution retenue est de construire un nouveau réservoir (Champateau III) d'une capacité de stockage de 2'500 m³ à une côte altimétrique de 545 msm (voir carte en première page). Ce nouvel emplacement dans le secteur concerné fera l'objet d'un processus participatif. Ce réservoir remplacera les réservoirs de Champateau I et II. Les investissements comprennent les éléments suivants :

- l'impact du choix technique de la nouvelle conduite d'adduction sur le futur réservoir ;
- les sites d'implantation potentiels / retenus du nouvel ouvrage ;
- les modalités de réalisation d'une étude architecturale ;
- les procédures de défrichage et compensation écologique ;
- l'élaboration des documents nécessaires au dépôt du permis de construire ;
- le calendrier de réalisation des travaux ;
- les travaux de construction du gros œuvre ;
- les travaux de construction du second œuvre ;
- la réception des ouvrages terminés.

Total financement projet 2.2	
Total hors TVA	CHF 3'750'000.-
Dont études à réaliser	CHF 280'000.-

2.3 Réseau de distribution

La construction du réservoir de Champateau III implique son raccordement sur le réseau de distribution de la ville. Des travaux de pose de conduites ont été réalisés entre 2013 et 2014 par les SID dans le cadre de la construction de la STAP des Boulaines, entre le réservoir des Boulaines et la rue de Chêtré. Par conséquent, les conduites principales qui doivent être encore réalisées d'ici la mise en service du nouveau réservoir sont les suivantes :

- conduite d'adduction depuis celle qui est en attente à la rue de Chêtré au nouveau réservoir de Champateau III ;
- conduites de distribution entre le réservoir de Champateau III et le réseau supérieur situé à la rue de Chêtré ;
- adaptation des conduites entre le nouveau réservoir de Champateau III et le réseau de distribution qui relie l'ouest de la rue de Chêtré ;
- adaptation du pompage de la Porte au Loup qui relie la source de la Doux au nouveau réservoir de Champateau III.

Total financement projet 2.3	
Total hors TVA	CHF 2'640'000.-
Dont études à réaliser	CHF 235'000.-

2.4 Réaffectation et/ou démolition des anciens réservoirs de Champateau I et II

Les réservoirs de Champateau I et II, alimentant le réseau supérieur de Delémont, seront mis hors service lorsque le futur réservoir de Champateau III sera en fonction. À la rédaction de ce message, l'avenir des anciens réservoirs de Champateau I et II n'est pas encore connu. Cette nouvelle affectation/démolition et renaturation fera l'objet d'un processus participatif. Le montant prévu dans le présent message correspond aux travaux de déconstruction des deux réservoirs. Le cas échéant, si ces deux ouvrages devaient être réaffectés à une autre utilisation, une demande de crédit spécifique serait faite.

Total financement projet 2.4	
Total hors TVA	CHF 250'000.-
Dont études à réaliser	CHF 62'000.-

2.5 Récapitulatif

Le montant total de la demande de crédit incluant tous les investissements nécessaires, y compris les études et jusqu'à la mise en service des ouvrages, est récapitulé dans le tableau ci-dessous. Ce devis a été établi sur la base des prix du marché actuel. Au sujet de la TVA, les SID la récupèrent puisqu'ils sont assujettis. Raison pour laquelle tous les prix sont indiqués hors taxes (hors TVA).

Récapitulatif	
2.1 Conduite d'adduction Develier – Champateau	CHF 3'850'000.-
2.2 Réservoir de Champateau III	CHF 3'750'000.-
2.3 Réseau de distribution	CHF 2'640'000.-
2.4 Réaffectation ou démolition des anciens réservoirs de Champateau I et II	CHF 250'000.-
Total général hors TVA	CHF 10'490'000.-

3. Plan climat, défis et objectif de la lutte contre le réchauffement climatique pris en compte par le crédit

L'intégration des défis de la lutte contre le réchauffement climatique et les économies d'énergies est effective depuis de nombreuses années dans les planifications communales, notamment dans les domaines de l'énergie, de l'aménagement du territoire, de la mobilité, de l'eau et des constructions en général. Elle doit être renforcée de manière importante en lien avec les changements vécus ces dernières années et les nouvelles aspirations largement exprimées par la population. Le but clairement affiché doit être de réduire l'empreinte écologique et la production des émissions de CO₂ afin d'améliorer le cadre et la qualité de vie en général. Les domaines d'action principaux identifiés et les principaux objectifs fixés dans le cadre du plan climat et selon tableau sont :

ÉVALUATION					
DOMAINES	OBJECTIFS PRINCIPAUX	+	+/-	-	COMMENTAIRES
Construction	Réduire la consommation, tenir compte des émissions grises générées par les matériaux dans les projets de construction.	+			Les matériaux utilisés et les techniques de construction seront choisis en fonction des critères de durabilité stricts. Les matériaux d'excavation seront triés et réutilisés dans la mesure du possible.

Énergie	Réduire la dépendance aux énergies fossiles et promouvoir les énergies renouvelables en général, utiliser les sources d'énergie renouvelables de manière durable et efficace.	+			La conduite de transport entre Develier et Delémont sur le site du nouveau réservoir sera conçue pour que l'eau s'écoule sans pompage. Il n'y aura donc aucune consommation d'énergie. Pour le réservoir lui-même, seule de l'électricité renouvelable AMBRE sera consommée.
Biens de consommation	Prendre en compte et réduire au minimum les émissions liées à la consommation, en particulier les émissions grises des biens et services – au niveau de l'ensemble du processus de production et d'achat, privilégier les investissements financiers neutres sur le plan climatique.	+			Les biens de consommation utilisés seront choisis en fonction des critères de durabilité applicables stricts.
Aménagement du territoire. Urbanisme et espaces publics	Prendre en compte les changements climatiques avec des planifications cohérentes aux différentes échelles afin de promouvoir un développement territorial durable (densifier avec qualité, maximiser les surfaces vertes, arboriser les espaces publics et privés, etc.)	+			La construction du nouveau réservoir sera réalisée en milieu forestier. Afin de compenser l'impact de ces travaux, des compensations écologiques seront réalisés. Une attention particulière sera accordée à l'intégration architecturale dans le milieu.
Santé	Protéger la population des effets néfastes du changement climatique dans le cadre des constructions et aménagements réalisés.	+			L'assainissement et le maintien en conformité des infrastructures du réseau d'eau potable permettent de répondre à la promotion de la santé en général.
Espaces naturels, biodiversité, dangers naturels	Protéger l'eau, la biodiversité, l'agriculture et les forêts face au changement climatique, lutter contre les crues et revitaliser les cours d'eau, améliorer la gestion du patrimoine arboré, augmenter la végétalisation en général (routes et espaces publics, espaces verts, toitures végétalisées, façades, pieds d'arbre, etc.), mettre en œuvre le label VILLEVERTE SUISSE.	+			Les aménagements seront réalisés de manière durable en protégeant les éléments du patrimoine naturel qui resteront en place et en intégrant de nouvelles plantations à différents endroits lorsque cela est possible. Une attention particulière sera portée à l'intégration globale en forêt.
Gouvernance	Mettre en place une démarche participative avec les milieux concernés.			+/-	La démarche participative sera réalisée pour localiser précisément le nouveau réservoir et réhabiliter le site des anciens réservoirs.

4. PLANIFICATION 2024 – 2029

Les études seront réalisées entre 2024 et 2025. Les travaux nécessaires pour les différents ouvrages pourront débuter courant de l'année 2025 et se termineront à l'horizon 2029.

5. DEMANDE DE CRÉDIT ET FINANCEMENT

Le crédit de Fr. 10'490'000.- hors TVA, prévu au plan financier des investissements, sera couvert par voie d'emprunt. Le financement par prêt citoyen comme pour les installations photovoltaïques sera également proposé le cas échéant. Avec un intérêt moyen de 3% et des amortissements différenciés en fonction de la nature des charges, conformément aux directives de la branche et à l'annexe 2 du décret concernant l'administration financière des communes de la République et Canton du Jura, la charge annuelle portée aux comptes de fonctionnement variera, selon détails ci-après, entre Fr. 523'395.- et Fr. 390'325.-. Cette charge financière n'aura pas d'incidence sur le tarif de l'eau car les réserves réalisées sur les fonds 29003.00 et 29003.13 au bilan des SID permettront un prélèvement compensatoire qui neutralisera ces charges financières. Cette planification financière tient compte des recommandations des articles 92 à 95 du chapitre III : « Financement » de la loi cantonale sur la gestion des eaux (LGEaux, RCJU 814.20).

Tableau de bord pour le crédit d'investissement – montants en CHF	Oui	Non	Remarques
Montant du crédit			10'490'000.-
Intégration du crédit dans le plan financier dès 2024	X		
Concordance de la période de réalisation avec celle planifiée	X		
Prélèvement comptable sur un 29003.00 et 29003.13	X		
Financement nécessaire par voie d'emprunt	X		10'490'000.-

Charge financière – montants en CHF		
Taux de l'amortissement comptable pour la partie études : 10 %		78'200.-
Durée de l'amortissement comptable : 10 ans		
Taux de l'amortissement comptable pour les conduites et le réseau de distribution (points 2.1 et 2.3) : 1.25 %		75'625.-
Durée de l'amortissement comptable : 80 ans		
Taux de l'amortissement comptable pour le réservoir (points 2.2 et 2.4) : 1.5 %		54'870.-
Durée de l'amortissement comptable : 66.67 ans		
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 3 %*		314'700.-
Total de la charge financière annuelle (10 premières années)		523'395.-
Total de la charge financière annuelle (56 années suivantes)		445'195.-
Total de la charge financière annuelle (14 années restantes)		390'325.-

*L'amortissement financier et le taux d'intérêt ne peuvent pas être déterminés de cas en cas, la Municipalité procédant à des emprunts à court, moyen et long termes. La liste des emprunts peut être consultée dans les comptes 2023.

Le montant total de Fr. 10'490'000.- hors TVA a été calculé avec des prix de référence de 2023. Vu la durée prévue des travaux et selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) notamment, ce montant sera indexé aux coûts réels en fonction des adjudications selon les règles des marchés publics.

6. PRÉAVIS DES COMMISSIONS ET PROPOSITION DU CONSEIL DE VILLE

Le crédit de Fr. 10'490'000.- hors TVA a été préavisé par les commissions comme suit :

- Commission de l'énergie et des eaux, lors de la séance du 9 novembre 2023 : préavis favorable ;
- Commission des finances, lors de la séance 6 novembre 2023 : préavis favorable.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil de Ville propose au Corps électoral d'accepter le crédit de Fr. 10'490'000.- hors TVA pour l'assainissement global de la conduite de transport Develier – Delémont et la construction d'un nouveau réservoir Champateau III avec ses raccordements au réseau de distribution.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
Le président : La secrétaire :

Pascal Domont

Catherine Friedli

Delémont, le 29 janvier 2024

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du 11 décembre 2023 ;
 - les dispositions de l'art. 29 al. 10, 18 et 22, du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - les préavis favorables de la Commission de l'énergie et des eaux et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal ;

arrête

1. Le message au Corps électoral relatif au crédit de 10'490'000 francs hors TVA pour l'assainissement global de la conduite de transport Develier – Delémont et la construction d'un nouveau réservoir Chapateau III avec ses raccordements au réseau de distribution est accepté.
2. La votation a lieu les 7, 8, 9 juin 2024.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La secrétaire :

Pascal Domont

Catherine Friedli

Delémont, le 29 janvier 2024